



ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON

Éclairer par le savoir

Commission des Sciences, Prix 2023

Appel à candidature

Une tradition

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, établie par des lettres patentes en 1740, a fondé un prix à perpétuité remis chaque année.

<https://www.academie-sabl-dijon.org/prix-de-lacademie/>

Jean-Jacques Rousseau, *citoyen de Genève*, l'emporte en 1750 pour son essai répondant à la question de savoir *si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*. Il accède alors à la célébrité. L'Académie de Dijon, toujours réputée pour avoir couronné le philosophe, maintient la tradition d'une récompense annuelle pour soutenir des recherches savantes ou universitaires, distinguer et faire connaître un travail remarquable pour l'avancement des sciences, de la recherche ou de la création.

Domaine du prix 2023

Pour 2023, le prix intéresse les sciences. Toutes les disciplines scientifiques relevant de la médecine, pharmacie, chimie, biochimie, biologie, physique, astronomie sont éligibles au prix 2023.

Les candidats qui mènent leurs recherches hors de Bourgogne devront présenter des travaux en rapport avec le domaine bourguignon alors que ceux qui travaillent en Bourgogne n'ont pas de contrainte particulière concernant leur sujet.

Qu'apporte le prix ?

Le prix consiste principalement en une aide financière de l'Académie apportée pour l'achèvement des travaux récompensés, la publication et la mise en valeur de l'ouvrage présenté dans la limite de **2000 euros**, sauf exception justifiée par la nature de l'œuvre.

La somme est remise directement au lauréat ou versée à un éditeur pour contribuer à la publication.

La mention *Prix de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon 2023* devra figurer sur l'ouvrage, y compris sous forme de bandeau, et dans les documents promotionnels.

En contrepartie, un certain nombre d'exemplaires seront donnés à l'Académie.

Une convention entre le lauréat, son éditeur le cas échéant et l'Académie précisera ces points.

Le lauréat recevra également une médaille gravée à son nom, au même type que celle qui a été donnée à Jean-Jacques Rousseau. Elle lui sera remise en octobre 2023 lors de la séance solennelle de l'Académie dans la salle des États du Palais des États de Bourgogne à Dijon au cours de laquelle il présentera son travail et l'ouvrage couronné, entièrement achevé ou, s'il s'agit d'un livre, édité et disponible à cette date.



Comment concourir ?

Les recherches proposées pour le prix, le projet détaillé de l'ouvrage à réaliser ou l'ouvrage lui-même, en langue française, doivent être **présentés avec une lettre de candidature, accompagnée d'une fiche d'information (cv) sur l'auteur et ses travaux antérieurs** et adresser au format papier ou pdf à l'Académie à l'adresse ci-dessous. Mentionner, en en-tête du courrier ou en objet du mail, « Candidature au Prix 2023 de la Commission des Sciences ».

Les dossiers devront être déposés au plus tard le **31 mars 2023**.

Les candidatures seront examinées par la Commission des Sciences de l'Académie. Si besoin, le rapporteur désigné pourra demander des renseignements complémentaires au candidat.

Décision

Le ou la lauréat(e) sera informé(e) dans le courant du mois de mai 2023 par la présidente de l'Académie ou par le secrétaire général qui lui indiquera les dispositions pratiques de la mise en forme finale de ses travaux, précisera les conditions financières et les modalités de la remise du prix.



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat :

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon

5 rue de l'École-de-Droit, 21000 Dijon

Tél. 03 80 54 22 93

contact@academie-sabl-dijon.org

<https://www.academie-sabl-dijon.org>